DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE
moncé-en-belin

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de BOYER Irène, Maire.

***Etaient présents** : Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Mélanie LANDAIS, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Mouna BEN DRISS, David CAZIMAJOU, Thomas TESSIER, Emmanuel MAILLARD, formant la majorité des membres en exercice.*

***Absente :** Dominique LAURENÇON.*

***Excusés** : Dominique GY, Gaëlle JOUVET, Christine GALPIN, Nicolas LELONG, Charlène GANDINI, Annie FRIMONT.*

***Procurations :** Dominique GY à Florence BOURGEOIS,*
Gaëlle JOUVET à Sylvie DUGAST,
Christine GALPIN à Jean-Marc CHAVEROUX,
Nicolas LELONG à Irène BOYER.

Date de convocation
28/05/2025

Date d'affichage
10/06/2025

Nombre de conseillers en exercice
25

Présents
18

Votants
22

- :- :- :- :- :- :-

***Secrétaire de séance** : Hélène MAUROUARD*

Ordre du jour de la séance :

1° Contrat gaz
2° Dortoir : avancement du projet
3° Questions diverses

47 CONTRAT GAZ

Monsieur Charles MESNIL informe les membres du Conseil Municipal que le contrat avec la Société ENGIE GAZ pour la fourniture en gaz de nos bâtiments communaux arrive à échéance.

La fourniture de gaz concerne les bâtiments suivants : Mairie, Ecole Maternelle, Restaurant scolaire, Centre Socio Culturel du Val'Rhonne, salle Marcel Paul, Stade, Atelier, et la Salle de Sports de la Massonnière.

Une consultation a été engagée comprenant la part énergie, la part acheminement, et les taxes et contributions.

N'ayant pas reçu les offres, Monsieur Charles MESNIL propose au Conseil Municipal de reporter ce dossier lors d'une prochaine réunion.

Intervention de Charles MESNIL : on est là ce soir parce que n'avons pas pu délibérer la dernière fois, nous n'avions pas les offres, et ce soir, nous n'avons toujours pas d'offres. La situation est compliquée. On a eu la promesse d'avoir des offres toute la journée, mais on ne les a pas reçues. Nous avons demandé, par sécurité, à 2 courtiers de nous faire des offres pour hier avant 14 h, de façon à avoir la journée pour les analyser et pouvoir vous les présenter ce soir. Lundi, nous n'avons pas eu les offres. Les courtiers ont travaillé sur les offres. Il y en a un qui n'a pas donné de nouvelles ; il a su qu'on mettait un 2ème courtier dans la balance et, a priori, ça ne lui aurait pas plu. Le 2ème a fait le nécessaire pour avoir les offres, il nous a donné une offre orale intéressante sauf qu'il n'a pas les justificatifs. Ce qui s'est passé, on vient de l'apprendre tout à l'heure, c'est qu'à priori, on ne pourrait pas mettre en concurrence des courtiers. Le 1er courtier, qui n'a pas souhaité répondre sur notre marché de gaz, a fait les demandes auprès de tous les fournisseurs et il a bloqué les demandes. C'est à dire que les autres n'avaient pas accès aux offres du marché. Comme les offres sont valables 48 heures, ils ont fait les demandes hier matin mais ils ne les ont jamais transmises. Ils nous ont envoyé un courrier hier, nous disant qu'ils annulaient avec nous et qu'ils ne voulaient pas aller plus loin, mais ils ont fait les demandes et ont donc tout bloqué. Le 2ème courtier a passé la journée à essayer d'avoir les offres, il a essayé de négocier avec tous les fournisseurs possibles mais il y a un point de blocage quelque part qui fait qu'ils ne peuvent pas avoir les offres. Ce que je ne comprends pas dans cette histoire, c'est comment est-il possible qu'un courtier puisse, de son propre chef, bloquer tout un marché sur une commune. Je suis convaincu que c'était délibéré et fait pour nuire. Je ne vois pas pourquoi les entreprises ne répondraient qu'à un courtier en exclusivité. Le point de blocage avec le 1er courtier va se libérer demain à 12h00, s'ils ont fait les offres lundi à 12h00. Demain, après 12h00, nous devrions avoir des offres sauf qu'il faut reconvoquer un conseil. Je ne sais pas comment on va organiser la suite. Le contrat prend fin au 30 juin. Au 1er juillet, il faut trouver un nouveau fournisseur mais pour ça, il faut avoir des offres. Je ne sais pas s'il faut programmer une nouvelle date ou donner un pouvoir exceptionnel à Madame le Maire pour un montant particulier pour ce marché. Mais ce soir, ce ne sera pas possible de voter ça non plus parce que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Intervention de Madame le Maire : pour rappel, lors du dernier Conseil, nous avons, à l'unisson, dit qu'un contrat de 5 ans était trop long. Par ailleurs, nous n'avions que des offres partielles. Il apparait qu'un contrat de 2 à 3 ans serait plus raisonnable au regard de l'instabilité des marchés actuels. La prise en compte des élections futures est également à considérer. Nous n'avons malheureusement pas d'offre à vous proposer ce soir malgré l'engagement des professionnels. Nous en sommes désolés.

Intervention de Charles MESNIL : sachant que ce courtier nous a quand même envoyé les offres pour le dernier conseil municipal, pour une durée de 5 ans, alors que ce n'était pas la demande, et avec un coût relativement onéreux par rapport à l'offre proposée par Gazel par appel téléphonique où il y avait quand même pratiquement 10% d'écart sur le prix. L'autre courtier a essayé de nous proposer un contrat sur 5 ans avec 20% de marge ; est-ce qu'il n'a pas accepté qu'on n'ait pas voté sa proposition en conseil municipal la dernière fois ? Moi, ce que je n'accepte pas dans cette histoire-là, c'est que c'est de l'argent public et on n'est pas là pour engraisser des sociétés comme ça où ils font ce qu'ils veulent avec des collectivités. Peut-être

que c'est la première fois que ça leur arrive, je ne sais pas, ils n'ont peut-être pas supporté le fait qu'on ne valide pas ; même s'ils étaient prêts à se déplacer pour nous expliquer qu'il nous fallait absolument prendre ce contrat pour 5 ans parce que c'était vital pour nous. Je crois que personne autour de cette table est capable de dire ce qui va se passer dans un an, dans 3 ans, dans 5 ans. Aujourd'hui, ça me paraissait vraiment trop important d'engager la commune sur 5 ans. Et comme le disait Madame le Maire, par respect pour l'équipe prochaine, ils feront leurs choix et ils décideront comment ils veulent gérer l'énergie ; sur une fin de mandat, 5 ans c'était trop important et vu les prix qui nous ont été donnés, ça nous a donné raison.

Intervention de Madame le Maire : nous allons étudier la situation dès demain et nous reviendrons vers vous pour vous exposer le résultat des études. L'objectif est que nous ayons le gaz pour la fin du mois.

Question de Jean-Marc CHAVEROUX : *demain, s'il y a des offres qui sont proposées sous 48 heures, si on passe les 48 heures, on est à nouveau coincé. Il faut recommencer donc c'est insoluble finalement. Il faut qu'il refasse des offres 48 heures avant le prochain Conseil.*

Réponse de Charles MESNIL : nous allons solliciter un seul courtier pour le 29 juin, la veille du Conseil. Là, dans cette histoire, les deux courtiers connaissaient la date de notre marché.

Intervention de Madame le Maire : je vous remercie de vous être mobilisés pour ce Conseil. Je peux vous assurer que nous travaillons à trouver la meilleure solution pour notre commune.

Question de Mouna BEN DRISS : *n'y a-t-il pas une histoire de clause de non-concurrence ?*

Réponse de Charles MESNIL : le courtier n'a pas dit « vous n'avez pas le droit », mais « vous auriez pu me le dire, j'aurais adapté ma tarification en conséquence ». C'est l'avant dernière phrase de son mail, c'est-à-dire qu'on nous prend pour des pigeons. J'avais juste une petite précision à ajouter, le 2ème courtier que l'on a fait intervenir habite Moncé, ce n'est pas une société qui tombe du ciel, et on s'est dit que c'était judicieux de faire travailler quelqu'un de la commune. C'est un monsieur qui est dans ce domaine-là depuis 14-15 ans, il est courtier et travaille sur Paris. C'est donc ce monsieur qui aujourd'hui rencontre des difficultés à avoir les offres. L'autre, c'est un cabinet lyonnais qui travaille avec la Communauté de communes avec lequel on a un contrat. D'ailleurs, il nous a aussi raconté des histoires sur les contrats qu'il avait avec la Communauté de communes comme quoi elle s'était engagée sur 5 ans. Or lorsqu'on a vérifié, elle ne s'est pas engagée sur 5 ans mais sur 3 ans.

Intervention de Madame le Maire : la comparaison des tarifs proposés par les courtiers entre la Communauté de communes et la commune de Moncé en Belin repose sur le nombre de bâtiments desservis par le gaz et donc par le volume en kilowattheure. Nous ne sommes pas sur les mêmes volumes et donc pas sur les mêmes propositions tarifaires. En conséquence, les arguments des courtiers ne pouvaient valoir satisfaction. Pour mémoire, notre objectif demeure des tarifs des plus avantageux pour notre commune.

Question de Thomas TESSIER : *le courtier lyonnais, c'est Opéra ?*

Réponse de Charles MESNIL : non c'est Cost.

Question de Miguel NAUDON : *est-ce que ce n'est pas trop dangereux, est-ce qu'on n'a vraiment aucune autre possibilité ? Parce que tu as abordé le fait de donner un pouvoir, ce*

n'est pas possible ? Parce que si le 29 juin, on n'a pas d'offres, on sera obligé de refaire un autre conseil au mois de juillet en reportant le même problème.

Réponse de Charles MESNIL : à priori, on devrait avoir quelque chose le 29 juin. Le 1er courtier ne va pas connaître notre prochaine date de conseil municipal et ne va pas pouvoir bloquer à nouveau la situation.

Intervention de Madame le Maire : je souhaite en avoir la certitude.

Intervention de Charles MESNIL : je ne comprends pas comment on peut ne pas mettre en concurrence des courtiers surtout que les prix ne sont pas les mêmes. Il y a un prix de marché qui est fixé par un cours, c'est jusqu'à 21 heures le soir, et les courtiers se captent sur le cours de l'énergie ; peu importe le volume, le prix au mégawattheure est le même. Ce qui fait la différence sur le prix mégawattheure, c'est la marge que va prendre le courtier. Leur marge est plus faible sur des gros marchés, donc ils proposent de meilleurs prix.

Question de Miguel NAUDON : *notre service juridique n'a-t-il pas des informations à ce sujet pour nous éclairer ?*

Réponse de Madame le Maire : nous n'avons pas l'information pour l'instant.

Intervention de Charles MESNIL : on va faire le nécessaire. Dans la semaine, je vais lui redemander des offres, même si elles ne sont pas valables et on ne pourra pas les exploiter, pour voir s'il est capable de nous les formuler par écrit, ce qui voudra dire que la situation est débloquée. On va anticiper.

Intervention de Madame le Maire : on vous tient informés mais on ne fera rien qui pourrait mettre la commune en difficulté.

Question d'Olivier GUYON : *si on n'arrive pas à trouver de solution pour le 30 juin, qu'est-ce qu'on a comme autre possibilité ?*

Réponse de Madame le Maire : les opérateurs classiques.

Question d'Olivier GUYON : *est-ce que pour le 30 juin, on va avoir à la fois une proposition du courtier et une proposition des distributeurs pour avoir l'assurance d'avoir une continuité ? Sinon, on peut se retrouver dans le même cas de figure où le 30 juin, on va peut-être avoir aucune offre. Il faut pouvoir avoir une alternative.*

Réponse de Charles MESNIL : elle sera plus chère.

Intervention d'Olivier GUYON : oui mais on aura au moins l'assurance d'avoir du gaz.

Question de Thomas TESSIER : *comment font les autres mairies qui se retrouvent dans la même situation que la nôtre ? Quelle est la procédure qu'elles mettent en place ?*

Réponse de Charles MESNIL : aujourd'hui, on n'a pas connaissance d'expérience dans d'autres mairies. Le 2ème courtier nous a même dit que c'était la première fois qu'il était confronté à cette situation-là.

Réponse de Madame le Maire : elles se rapprochent soit de l'UGAP ou des opérateurs classiques via un marché AMO.

48	**DORTOIR** **Avancement du projet**

Suite à la décision du Conseil Municipal lors de la séance précédente, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Hugo VALLIENNE, Architecte doit déposer avant la fin du mois de juin, le permis de construire.

Comme délibéré le 19 mai 2025, ce permis de construire comprend le réaménagement des espaces actuels ainsi que l'isolation par l'extérieur du bâtiment, l'isolation par laine de roche au niveau de la toiture, la pose d'une ossature bois en remplacement du bardage existant, le changement des menuiseries extérieures et intérieures, la reprise des plâtreries, l'installation d'une armoire électrique, d'une ventilation mécanique simple flux, d'un climatiseur, la reprise de la plomberie et des sanitaires, la peinture des murs et boiseries et la dépose des sols existant et l'installation d'un nouveau revêtement de sol en PVC.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à ce jour à 251 800 € HT soit 302 160 € TTC.

49	**QUESTIONS DIVERSES**

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

Réunions du Conseil Municipal
Lundi 30 juin 2025
Lundi 25 août 2025
Lundi 29 septembre 2025
Lundi 3 novembre 2025
Lundi 8 décembre 2025

Installations classées pour la protection de l'environnement : Société Modul'O

La Préfecture de la Sarthe a été saisi d'une demande d'enregistrement présentée par la société MODUL'O, au titre des rubriques 2781-2-b et 2783-1 de la nomenclature des installations classées, pour la création d'une unité de méthanisation de déchets non-dangereux se situant 61bis avenue Pierre Piffault sur la commune du Mans et la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets se situant au lieu-dit « Le Petit Raidit » sur la commune de Teloché.

Le dossier a été mis à la consultation du public du 5 mai 2025 au lundi 2 juin 2025 inclus, en mairies du Mans et de Teloché et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Le territoire de notre commune est concerné par le plan d'épandage.

Intervention de Jean-Louis BELLANGER : il faut savoir que le stockage se fait dans une lagune du côté de Teloché. Ce sont de gros réservoirs fermés qui reçoivent 2 gros camions citernes par jour, c'est-à-dire que l'unité de méthanisation du Mans va stocker dans cette lagune à Teloché. Il y a beaucoup de cultivateurs. Il faut savoir que le GAEC du Lunerotte qui fait

l'élevage de cochons – à Saint Gervais, route du Plessis – fait des épandages de lisier, de fumier de cochon, etc. Et, il va y avoir aussi ce qu'on appelle du digestat, c'est un produit assez gluant qui a plutôt de l'odeur. On aura donc aussi de l'épandage dans ce domaine. Les cultivateurs sont friands de ce déchet car il est chargé en azote. Ça permet donc de mettre ça au lieu de mettre de l'engrais chimique.

Intervention de Madame le Maire : la philosophie, c'est de pouvoir traiter les déchets sur place pour pouvoir en bénéficier sur les terrains à proximité.

Présentation par Miguel NAUDON de vidéos de la commune filmées avec un drone

Séance clôturée à 21h15

Après le Conseil Municipal,
Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025.
Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 30 juin 2025 :

Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 1er juillet 2025

Le Secrétaire de Séance,
Hélène MAUROUARD

Le Maire,
Irène BOYER

MAIRIE de MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe)

Publié le 2 juillet 2025